

MASQUE FORET 2019-2022 version BETA

Le **masque Forêt 2019-2022 version BETA** est une base de données vectorielles 2D permettant de localiser les zones de forêt.

Périmètre géographique couvert

Le masque couvre l'ensemble de l'hexagone ainsi que les deux départements Corses.

Définition des zones de forêt

Le masque respecte en partie la définition internationale de la Forêt de la FAO, notamment sur les critères suivants :

- Taux de couvert arboré > 10%
- Largeur > 20 mètres
- Surface > 0,5 ha, sauf pour les polygones situés en limite de département.
- Hauteur potentielle des arbres à maturité in situ > 5 m

Les peupleraies, les coupes rases, les jeunes peuplements et les zones de forêts incendiées ou dévastées par la tempête ou les bioagresseurs sont normalement intégrées au masque forêt, de même que les surfaces inférieures à 500 m² (maison, mare, zone de débardage, parking, clairière, ...) ne répondant pas la définition internationale de la forêt mais intégralement entourées de forêt.

Exclusion du masque de certaines zones boisées et forêts à usage agricole

Les forêts à usage agricole (par exemple les systèmes agroforestiers), qui, selon la définition de la FAO, ne répondent pas à la définition internationale de la forêt là où cet usage agricole est prédominant, ont été volontairement exclues du masque forêt, et ceci sans que le caractère prédominant ou non de l'usage agricole sur les zones concernées ait été systématiquement contrôlé par l'IGN (Cf. paragraphe « Processus de production » figurant ci-après). Aussi, **des zones de forêt où l'usage agricole n'est pas prédominant ont pu être exclues du masque Forêt version BETA.**

Les forêts urbaines (parcs boisés) ont en revanche majoritairement été conservées dans le masque.

Processus de production

Le masque Forêt 2019-2022 version BETA a été produit via un processus semi-automatisé faisant appel à l'intelligence artificielle (IA). Des reprises manuelles par photo-interprétation, ont également été effectuées. Ce travail de reprise n'est cependant pas exhaustif et des confusions peuvent subsister localement dans la donnée livrée, notamment entre les zones de landes ligneuses et les zones de forêt.

Les forêts à usage agricole ont été identifiées par croisement avec le RPG : les zones de forêt issues de l'IA et identifiées comme étant des zones à usage agricole dans le RPG ont été, sauf avis contraire du

photo-interprète ayant effectuée le travail de reprise manuelle, supprimées du masque forêt. Les zones du RPG concernées sont les zones portant les codes suivants :

- BOP : Bois pâturés
- CAE : Châtaigneraies entretenues par des porcins ou des petits ruminants
- CEE : Chênaies entretenues par des porcins ou des petits ruminants
- PPH : Prairie permanente herbe prédominante
- SPH : Surface pastorale herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes
- SPL : Surface pastorale ressources fourragères ligneuses prédominante

Une zone identifiée de façon erronée dans le RPG comme étant une zone à usage agricole peut donc avoir été supprimée du Masque Forêt 2019-2022 version BETA.

Le millésime du RPG utilisé pour effectuer ce travail correspond au millésime de la BD ORTHO utilisé pour identifier les zones de forêt.

Découpage géographique

Les données sont produites et livrées selon un découpage départemental basé sur le thème administratif de la BD TOPO de mars 2023.

Millésimes produits

Le millésime de la donnée varie d'un département à un autre. Le millésime d'un département donné correspondant au millésime le plus récent de la BD ORTHO disponible sur ce département au moment du lancement du processus de production. Ces millésimes varient, selon les départements, de 2019 à 2022, à l'exception du département des Côtes-d'Armor qui a été produit à partir de la BD ORTHO 2018.

Fréquence de mise à jour

L'IGN envisage de produire à terme une nouvelle version du masque forêt tous les 3 ans. Une nouvelle version du masque Forêt, plus récente et plus aboutie que la version bêta faisant l'objet du présent document, devrait cependant être disponible dès mi-2025.

Evolution à venir du masque forêt

Contrairement à la version BETA, les prochaines versions du masque forêt intégreront l'ensemble des zones de forêts déclarées comme étant des forêts à usage agricole dans le RPG. Un attribut spécifique pouvant prendre les valeurs « Forêt à usage agricole », « Forêt urbaine » et « Autres types de forêt » permettra aux utilisateurs de distinguer les forêts selon leur usage.

Projection utilisée

Le masque est diffusé dans le système légal de référence à savoir :

- Système géodésique : RGF93
- Ellipsoïde associé : IAG GRS 1980
- Projection : Lambert 93
- Code EPSG : 2154